

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Commune d'INDEVILLERS (25314)



### PIÈCE N°7.6 : SECTEURS IMPOSANT LA DÉCLARATION PRÉALABLE AUX CLÔTURES

Prescrit par délibération du : 07/09/2017

Arrêté par délibération du : 23/05/2025

DATE ET VISA

DOSSIER D'ARRÊT

Indevillers le 27 mai 2025  
le Maire,

Guy ARGUEDAS



Mandataire : Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

[dorgat@dorgat.fr](mailto:dorgat@dorgat.fr)

[www.dorgat.fr](http://www.dorgat.fr)

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le



ID : 025-212503148-20250523-2025\_021-DE

## Note sur la déclaration préalable

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLU la Commune a la possibilité d'instaurer la déclaration préalable sur les clôtures ne vertu des dispositions de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme rappelées ci-dessous :

*Doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située :*

- a) *Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application de l'article L. 631-1 du code du patrimoine ou dans les abords des monuments historiques définis à l'article L. 621-30 du code du patrimoine ;*
- b) *Dans un site inscrit ou dans un site classé ou en instance de classement en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement ;*
- c) *Dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 ou de l'article L. 151-23 ;*
- d) *Dans une commune ou partie de commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.*

La carte ci-dessous permet de localiser les secteurs où une telle déclaration préalable est imposée en rappelant que les clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière ne sont pas concernées conformément aux dispositions de l'article R.421-2 du Code de l'Urbanisme.

# INDEVILLERS

## Cartographie du secteur soumis à déclaration préalable pour les clôtures

AVRIL 2025

